

AVIS DE COURSE

WLS Trophy 2026 / L'Occitane PALAVAS-LES-FLOTS 05 et 06 septembre 2026 Grade 5A

Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas



Palavas-les-Flots



La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités : la FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrentes non francophones précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux dont le règlement WLS TROPHY 2026
- 1.4 les règles de classe ELLIOTT 6 ne s'appliquent pas.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.cercle-nautique-palavas.com

3. COMMUNICATION

- 3.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé dans le Yacht Club de la capitainerie
- 3.2 Le PC course est situé au Yacht Club de la capitainerie.
- 3.3 Un groupe WhatsApp « WLS l'Occitane » sera mis en place pour relayer les informations
- 3.4 *[DP] [NP]* A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régate est limitée aux 16 premiers équipages féminins inscrits.
 - 4.1.1 Chaque équipage féminin pourra être composé de 6 membres naviguants au maximum sur les deux jours de compétition. Le nombre d'équipières embarquées sera de 3 (minimum) ou 4 (maximum) personnes. La composition de l'équipage devra faire l'objet d'une information à l'Autorité Organisatrice (AO) chaque jour de régate.
- 4.2 La régate se courra sur des monotypes Elliott 6, fournis par l'Autorité Organisatrice. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'AO auront le droit de courir.
- 4.3 Les équipages admissibles peuvent se préinscrire en renvoyant par mail la fiche d'équipage figurant en annexe à l'adresse suivante : cn.palavas@orange.fr
L'inscription et le paiement des frais d'inscription se feront ensuite en ligne au moyen d'un lien suivant : <https://www.cercle-nautique-palavas.com/wls-loccitane-2026/>
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.5 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent, être en possession :
 - d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 350 € ; ils comprennent le repas du samedi soir pour tous les membres de l'équipage. Chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec l'AO au moment de l'inscription et déposer un chèque de caution de 1 200 € pour les dommages. Le rachat de franchise sur la licence FFVoile du skipper est conseillé.

6 PUBLICITE

6.1 *[DP] [NP]* Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'AO organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Nous demandons aux équipages de clore leur dossier avant le 02/09 au soir. L'inscription sera validée par l'organisation.

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Vendredi 4 septembre	11h00-17h00	Entraînement
Samedi 5 septembre	8h30 à 10h00 10h15 11h15 19h00	Confirmation des inscriptions Briefing des skippers Premier signal d'avertissement, courses à suivre Soirée des équipages
Dimanche 6 septembre	9h00 10h00 A partir de 16h30	Briefing des skippers Premier signal d'avertissement, courses à suivre Remise des prix

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront de type construit et seront décrits dans les IC.

8.2 La zone de course sera devant le port de Palavas (voir annexe ZONE DE COURSE).

9. SYSTEME DE PENALITE

9.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9.2 Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.

10. CLASSEMENT

10.1 Une course par poule devra être validée pour valider la compétition.

10.2 Aucune course ne sera retirée

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU *[DP] [NP]*

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, chaque concurrente et ses représentants légaux autorisent le CNP, la Ligue de Voile Occitanie, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions d'elle-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 **Utilisation des données personnelles des participantes** : En participant à cette compétition, chaque concurrente et ses représentants légaux consentent et autorisent la Ligue de voile Occitanie, la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier,

mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), toute concurrente ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données la concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrente accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

14. PRIX

Des prix pourront être distribués lors de la proclamation des résultats dimanche 6 septembre.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Secrétariat du CNP.

Tel. 04.67.68.97.38

E-mail : cn.palavas@orange.fr

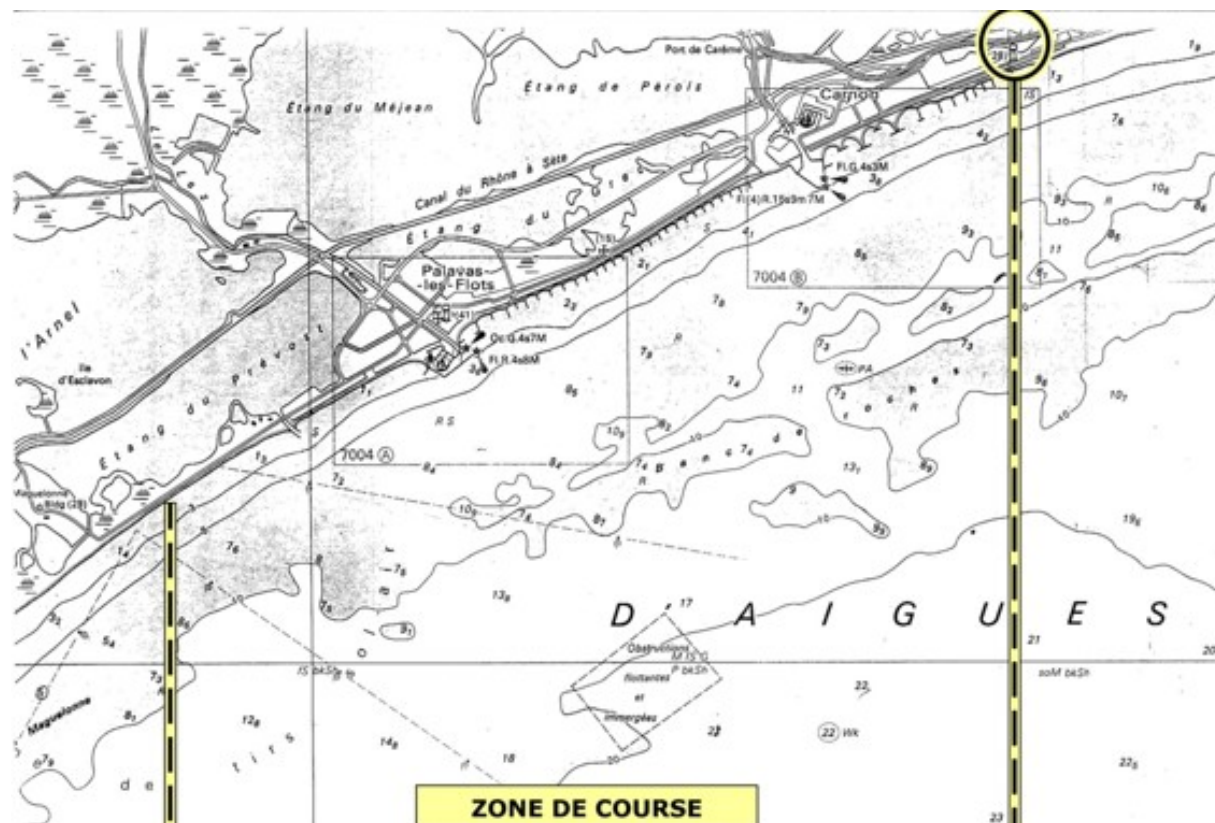
Site: www.cercle-nautique-palavas.com

Possibilité d'hébergement :

Camping Le Camarguais : entre Palavas et Lattes (3 kms)

<http://www.campinglecamarguais.com/>

ANNEXE A : ZONE DE COURSE





La WLS l'Occitane 05 et 06 septembre 2026 Inscription

Cette fiche d'inscription complétée est à renvoyer au plus tard le 31 août 2026 par mail :
cn.palavas@orange.fr

Identification et coordonnées du skipper pour l'ensemble des procédures et communications

Nom / Prénom :

N° de licence :

Adresse :

Tél :

Mail :

Identification de l'équipage

Nom des Equipières	Prénom des Equipières	N° licence des Equipières	Mail des Equipières	Poste(s) (facultatif)

1. Chaque membre d'équipage devra apporter **un équipement individuel de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) respectant les normes en vigueur et en bon état.**
2. Chaque équipe devra être en possession **d'une VHF portable en état de fonctionnement.**

Ouverture du secrétariat à **partir de 9h00 le vendredi 04 septembre.**

Possibilité d'entraînement gratuit le vendredi 04 septembre à partir de 11h. Pour plus de renseignements, contactez le Cercle Nautique de Palavas, cn.palavas@orange.fr